

## Autoroute A69 : il faut un moratoire !



Autoroute A69 : il faut un moratoire !

\* communiqué groupe LFI Assemblée Nationale

Autoroute A69 : il faut un moratoire !

Lundi 25 novembre, la rapporteure publique du Tribunal administratif de Toulouse l'affirmait : il n'y a pas de raison impérative d'intérêt public majeur justifiant les destructions prévues par le projet de l'autoroute A69. Non, on ne peut pas détruire des centaines d'hectares de terres agricoles, d'espaces naturels, de zones humides et détruire 162 espèces protégées pour « gagner » quelques minutes de trajet. C'est le contraire de l'intérêt général.

Encore plus à l'heure du dérèglement climatique et de l'effondrement de la biodiversité.

Aujourd'hui le Tribunal administratif de Toulouse annonce rouvrir l'instruction, et permet ainsi au chantier de poursuivre ses dégâts, dont certains seront irréversibles. C'est une catastrophe. Et du jamais vu. Le prétexte : une proposition par l'État d'une baisse du péage. Une proposition qui remet en cause l'équilibre financier du projet sauf à imaginer une compensation sur fonds publics. Un nouveau scandale, car c'est l'argument d'une participation publique réduite qui a conduit au choix du concessionnaire. Par cette manœuvre dilatoire, l'État fait tout pour faire passer en force ce projet et mettre au final la justice et les citoyens devant le fait accompli.

Ce nouveau passage en force de l'État serait-il le résultat du déploiement de pressions d'un quarteron de baronnets locaux au service des lobbys et d'un honteux chantage à l'emploi du groupe Pierre Fabre ces 15 derniers jours ?

C'est inacceptable : au nom de l'intérêt général, nous réclamons d'urgence un moratoire, donc la suspension des travaux, le temps que la justice se prononce définitivement. Laisser les travaux se poursuivre, c'est permettre la victoire du fait accompli sur le droit environnemental. C'est permettre des dégâts irréversibles pour une autoroute « de confort » selon la rapporteure publique.

**Moratoire, maintenant !**